

À TRAVERS LES ARBRES

LA VÉRITÉ SUR LA FORESTERIE AU CANADA



LES FORÊTS DU CANADA

Légende

- Villes
- Frontières provinciales
- ▲ Limite sud de la forêt boréale
- Autres pays
- Lacs et rivières
- Glaciers
- Écozone de la prairie
- Couverture forestière inférieure à 10 % à l'intérieur de territoires forestiers intacts
- Territoires au nord de la limite des arbres
- Territoires intacts des écozones forestières du sud
- Territoires intacts des écozones forestières du nord
- Forêts détériorées sans aires boisées intacts importantes
- Zone forestière commerciale, développée ou qui risque d'être développée (n'inclut pas les villes ni les aires protégées à l'intérieur de ces limites)



Couches de données fournies par Global Forest Watch.

À TRAVERS LES ARBRES LA VÉRITÉ SUR LA FORESTERIE AU CANADA

GREENPEACE

Greenpeace Canada est une organisation sans but lucratif qui a pour objectif la protection des écosystèmes de la planète. Pour y parvenir, nous faisons du lobbying, de la recherche scientifique, de la sensibilisation du public, de la mobilisation des consommateurs et des manifestations pacifistes. Fondée au Canada en 1971, Greenpeace est aujourd'hui le premier groupe écologiste au monde en termes d'adhérents, avec plus de 2,8 millions de membres et des bureaux dans 38 pays.



THE EARTH'S BEST DEFENSE

Le Natural Resources Defense Council (NRDC) est un organisme sans but lucratif, composé de scientifiques, d'avocats et de spécialistes de l'environnement, qui est voué à la protection de la santé publique et de l'environnement. Fondé en 1970, le NRDC compte plus de 550 000 membres et a des bureaux à New York, Washington D.C., San Francisco et Los Angeles.



FORESTETHICS

ForestEthics protège les forêts menacées en cherchant à changer le mode de fabrication et d'utilisation des produits de papier et de bois aux États-Unis et en appuyant le développement économique des communautés basé sur la conservation. Fondé en 1994, ForestEthics a son siège social à San Francisco alors que son personnel est présent un peu partout aux États-Unis et en Colombie-Britannique, Canada.

© Septembre 2003 Greenpeace Canada, Natural Resources Defense Council et ForestEthics. Les institutions sans but lucratif et les organismes gouvernementaux peuvent faire et distribuer des copies complètes du présent rapport à des fins non commerciales. Pour toutes les autres utilisations, les droits sont réservés.

COUVRANT ENVIRON 495 MILLIONS D'HECTARES, LA FORÊT BORÉALE CANADIENNE EST LA PLUS GRANDE FORÊT NATURELLE ENCORE EXISTANTE EN AMÉRIQUE DU NORD.

Petersen/Greenpeace



Le Canada possède environ 10 pour cent des superficies boisées, 35 pour cent de la forêt boréale et 20 pour cent de la forêt pluviale tempérée de la planète. Une grande partie de ce territoire boisé est encore formée de grands blocs relativement intacts dont la superficie suffit à maintenir la biodiversité indigène. Le Canada est un des rares pays au monde à avoir des forêts suffisamment étendues pour maintenir des populations d'animaux comme les orignaux, les caribous et les loups nomades. Les forêts canadiennes recèlent aussi un riche patrimoine culturel et sont la source de subsistance des peuples autochtones - les Premières Nations et les Métis. Presque 80 pour cent des plus d'un million d'Autochtones au Canada vivent dans plus de 600 communautés établies dans les régions forestières et beaucoup de celles-ci dépendent des milieux sauvages, de l'eau et de la faune de la forêt pour leur survie et leur bien-être spirituel. À l'échelle mondiale, les forêts du Canada constituent un important puits de carbone – elles contribuent à la lutte contre les changements climatiques et leur destruction aurait pour effet d'amplifier les changements climatiques planétaires.

Malheureusement, ces forêts sont actuellement détruites à un rythme sans précédent. Aujourd'hui, notre fascination pour la technologie au service du développement industriel nous empêche d'apprécier à sa juste mesure la valeur culturelle et écologique de ces forêts anciennes. Très vite, de vastes étendues seront décimées par l'exploitation forestière, les projets pétroliers, gaziers et hydroélectriques, les mines, la construction de routes et d'autres activités industrielles. Sans un plan d'aménagement crédible axé sur la conservation, la création de zones vraiment protégées et une meilleure gestion des forêts à l'extérieur des zones protégées, le développement industriel dégradera les écosystèmes forestiers et entraînera la disparition d'espèces et une diminution de la vitalité des écosystèmes.

Certaines des forêts du Canada rares sont menacées ou vulnérables au plan écologique alors qu'elles sont d'une grande importance biologique ou culturelle mondiale. Toute exploitation forestière ou commerciale pourrait endommager leur valeur environnementale. Ces forêts sont « en voie de disparition » et devraient être protégées en permanence. À tout le moins, dans certains cas particuliers,

elles devraient faire l'objet d'un moratoire sur le développement industriel jusqu'à ce que des mesures de conservation adéquates soient mises en place. Ces forêts naturelles forment une grande portion des dernières forêts anciennes intactes du Canada.

Par exemple, la Colombie-Britannique possède un cinquième des forêts pluviales tempérées anciennes du monde et un des plus grands territoires de forêts pluviales côtières tempérées. Qualifiée de rareté planétaire, la forêt pluviale de la Colombie-Britannique est un haut lieu de biodiversité et compte parmi les écosystèmes les plus complexes et dynamiques de la terre.

La forêt boréale du Canada mérite elle aussi une considération particulière. Faisant partie intégrante d'un vaste écosystème qui fait le tour du globe et couvrant environ 495 millions d'hectares, la forêt boréale canadienne est la plus grande forêt naturelle encore existante en Amérique du Nord. Un puit de carbone essentiel dans la lutte contre les changements climatiques, le foyer de nombreuses communautés des Premières Nations et l'habitat d'un grand nombre d'espèces sauvages, la forêt boréale canadienne constitue le lien écologique entre la toundra nordique et les prairies méridionales ainsi que les autres écosystèmes forestiers du sud. Elle forme des paysages diversifiés d'affleurements de granite, de lacs, de rivières et de marais disséminés dans des forêts de pins, d'épinettes, de trembles et de peupliers. L'orignal, le caribou, l'ours et le loup dépendent de ces vastes étendues boréales alors que les aigles, les faucons, les oies et 30 pour cent des oiseaux chanteurs et 40 pour cent de la sauvagine d'Amérique du Nord nichent dans ses forêts et ses terres humides. Parce qu'elle couvre un territoire si immense, la forêt boréale est à conserver comme l'une des grandes forêts de la planète encore intactes.

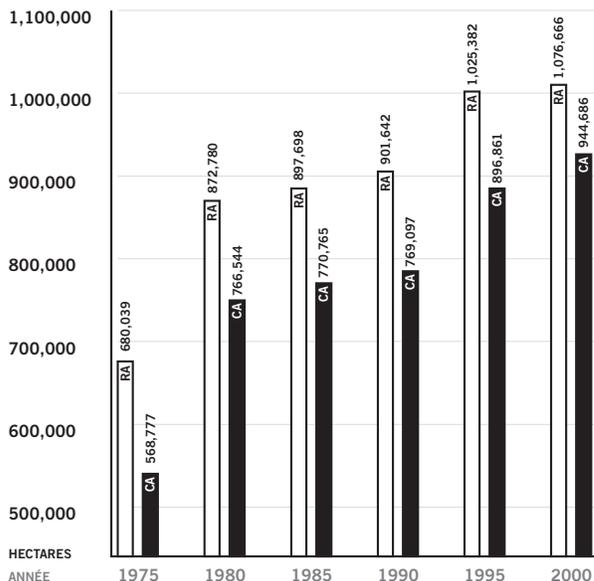
« À moins d'un changement miraculeux dans l'attitude des gens et des gouvernements, les dernières forêts couvertes fermées au monde et leur biodiversité disparaîtront dans les prochaines décennies. » - Klaus Toepfer, Directeur général, Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2001.

DEPUIS 1975, LES COMPAGNIES FORESTIÈRES ONT COUPÉ 25 MILLIONS D'HECTARES DE FORÊT, SOIT UNE SUPERFICIE SUPÉRIEURE À CELLE DU ROYAUME-UNI.

Petersen/Greenpeace



COUPES FORESTIÈRES AU CANADA 1975-2000



RÉCOLTE TOTALE ANNUELLE (HECTARES) RA
COUPE À BLANC ANNUELLE (HECTARES) CA

Au Canada, les grandes entreprises forestières exploitent les forêts comme la forêt pluviale tempérée et la forêt boréale pour fabriquer divers produits dont le papier hygiénique, le papier-mouchoir, la papeterie de bureau, le papier d'impression, le papier d'écriture, les catalogues, le papier journal, le bois d'oeuvre et les parquets. En 2001, selon le gouvernement fédéral, le Canada a produit environ 24,9 millions de tonnes de pâte de bois, 69,9 millions de mètres cubes de bois d'oeuvre et 8,3 millions de tonnes de papier journal.

Le présent rapport décrit la triste réalité de la gestion forestière destructive des provinces canadiennes en se basant principalement sur des données gouvernementales.

- Depuis 1975, les compagnies forestières ont coupé 25 millions d'hectares de forêt, soit une superficie supérieure à celle du Royaume-Uni.
- La coupe à blanc constitue la principale méthode de récolte forestière au Canada, et elle continue d'augmenter. Depuis 1975, la coupe à blanc au Canada a augmenté de manière soutenue tant en termes absolus qu'en termes de pourcentage de l'ensemble des coupes. En 1975, 568 777 hectares de forêt ont été coupés à blanc (84 pour cent de la récolte totale) comparativement à 944 686 hectares en 2000 (88 pour cent de la récolte totale).
- La gestion des terres publiques au Canada consiste essentiellement à accorder aux compagnies forestières des tenures à long terme, c'est-à-dire une permission presque exclusive de déboiser - au lieu de gérer les forêts de manière à protéger leur valeur environnementale et culturelle.
- Le Canada possède de très faibles mesures de protection des espèces en péril. La nouvelle Loi canadienne sur les espèces en péril protège l'habitat des espèces terrestres uniquement sur les terres fédérales, lesquelles représentent moins de 5 pour cent de la masse terrestre

du Canada et ce, seulement après un processus de planification de leur rétablissement échelonné sur plusieurs années. Aucune des provinces n'a rempli tous ses engagements pris en vertu de l'Accord national pour la protection des espèces en péril de 1996. La plupart d'entre elles n'ont pas appliqué les dispositions les plus importantes de l'Accord, comme par exemples la création et la mise en oeuvre effective de mesures obligatoires de protection de l'habitat.

- Très peu de compagnies forestières au Canada sont certifiées par le Forest Stewardship Council (FSC) - le seul système de certification doté de mesures de protection sociale et environnementale adéquates.

En l'absence d'un plan de conservation coordonné, les discussions sur l'aménagement des forêts en cours à l'heure actuelle dans presque toutes les provinces et territoires détermineront dans une large mesure le sort des forêts canadiennes pour des années à venir. Au lieu de considérer les forêts comme une marchandise à vendre au plus offrant, les politiques

forestières canadiennes devraient tenir compte de l'occasion unique qui se présente au pays pour conserver certaines des dernières forêts anciennes au monde. Les politiques gouvernementales actuelles ouvrent la voie à la disparition de ces espaces sauvages et menacent l'avenir des espèces qui en dépendent. Le défi des gouvernements, des industries, des Premières Nations et des communautés canadiennes sera de renverser cette tendance et de devenir des leaders en matière de conservation et de développement durable.

« Il est amplement démontré que les utilisations et les pratiques de gestion actuelles de la forêt détruisent notre patrimoine, que nous abattons trop d'arbres sur de trop grandes superficies et que nos politiques forestières ont été mauvaises. Pourtant, sur papier, le Canada mène une politique inspirée de l'aménagement durable. Ces visions contradictoires peuvent-elles être toutes les deux bonnes? »

Réalités concurrentes : La forêt boréale en danger, Sous-comité de la forêt boréale, Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts, 1999.

ALBERTA

Dans une analyse exhaustive des politiques et pratiques forestières canadiennes réalisée par des experts de la *World Wildlife Fund* en mars 2003,¹ l'Alberta s'est classée dernière parmi toutes les provinces. Selon le rapport, « le cadre réglementaire explique probablement la performance sur le terrain [de l'Alberta]. » La province compte beaucoup sur « un environnement politique généralement non prescriptif » et, même en tenant compte des normes contenues dans les accords volontaires supervisés par l'industrie, l'Alberta obtient toujours la note la plus faible. Parmi les lacunes réglementaires de l'Alberta, le rapport identifie l'absence de mesures pour protéger des espèces et les habitats fauniques touchés par les activités forestières et des mesures pour garantir la qualité de l'eau et protéger les grandes zones forestières contre leur fragmentation.

Les activités de l'industrie pétrolière ont des effets importants sur les forêts albertaines. Pourtant il n'y a aucun règlement limitant les superficies de forêt que les projets de développement pétrolier peuvent couper ni aucune exigence en matière de reforestation ou de planification intégrée à long terme avec l'industrie forestière.



Jaroshenko/Greenpeace

ALBERTA

Forêt intacte (hectares)	10 423 000
Forêt boréale (hectares)	45 784 000
Forêt boréale en pourcentage de l'ensemble des forêts de la province	91 %
Tenures forestières (hectares)	16 842 000
Superficie totale coupée par année (hectares)	67 400
Superficie totale coupée à blanc par année (hectares)	67 000
Superficie coupée à blanc en pourcentage de toutes les superficies coupées	99,4 %
Superficie coupée depuis 1975 (hectares)	1 174 123
Note de la province eu égard à la protection des espèces en péril	D-
Législation assurant une protection obligatoire de l'habitat des espèces en péril	Non (discrétaire)
Application effective de la législation sur les espèces	Non (discrétaire)
Forêt certifiée FSC (hectares)	0
Superficie certifiée FSC en pourcentage de l'ensemble des tenures forestières	0

COLOMBIE-BRITANNIQUE

La Colombie-Britannique révisé actuellement sa législation sur des activités forestières en vue d'affaiblir les protections environnementales existantes, notamment les mesures de prévention des dommages environnementaux. La coupe à blanc se poursuit partout dans la province. La Colombie-Britannique possède un cinquième des forêts pluviales tempérées du monde et constitue la province canadienne avec la plus grande diversité d'espèces. Cependant, les politiques forestières du gouvernement mettent en péril cette biodiversité. Les superficies de coupe permises ont été établies bien au-dessus des niveaux durables, même selon les estimations du gouvernement, et la C.-B. possède des normes très faibles en matière de protection de sa faune unique. Le gouvernement lui-même a reconnu en 2002 que un huitième des espèces végétales et fauniques de la province sont en péril. Par exemple, la province n'a aucune loi de protection des espèces en péril. Ce problème a été mis en évidence en juillet 2003 lorsqu'un tribunal a permis aux compagnies forestières de détruire l'habitat de la chouette tachetée, l'oiseau le plus menacé au Canada dont on ne compte qu'environ 25 couples vivant à l'état sauvage. Même si les biologistes du gouvernement de la C.-B. confirment que la population de chouettes diminue rapidement et attribuent une large part du problème à la destruction de leur habitat par l'industrie forestière, la province continue de permettre cette coupe et a réduit le budget de surveillance des espèces.

Cependant, la Colombie-Britannique est aussi le foyer de quelques plans de conservation exemplaires. Les Premières Nations, l'industrie, le gouvernement, les communautés et les écologistes participent à l'élaboration et à la mise en application de ces plans, notamment celui de la conservation de la forêt pluviale du Grand Ours entamé en 2001, afin de créer un système valable d'aires protégées et à obtenir l'engagement des entreprises forestières à adopter de nouvelles pratiques de coupe dans le cadre d'un régime de gestion axé sur la protection des écosystèmes.



Martin/David Suzuki Foundation

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Forêt intacte (hectares)	44 914 000
Forêt boréale (hectares)	28 170 000
Forêt boréale en pourcentage de l'ensemble des forêts de la province	31 %
Tenures forestières (hectares)	49 210 000
Superficie totale coupée par année (hectares)	198 269
Superficie totale coupée à blanc par année (hectares)	187 800
Superficie coupée à blanc en pourcentage de toutes les superficies coupées	94,7 %
Superficie coupée depuis 1975 (hectares)	5 285 288
Note de la province eu égard à la protection des espèces en péril	F
Législation assurant une protection obligatoire de l'habitat des espèces en péril	Non (discrétionnaire)
Application effective de la législation sur les espèces	Non
Forêt certifiée FSC (hectares)	100 973
Superficie certifiée FSC en pourcentage de l'ensemble des tenures forestières	0,2 %

RÉGION DE L'ATLANTIQUE

À l'exception de Terre-Neuve, les provinces de l'Atlantique se distinguent du reste du pays en ce qu'elles ont une proportion plus élevée de forêts privées. Alors que dans la plupart des autres provinces, la grande majorité des forêts appartiennent à la Couronne ou sont des terres publiques, à l'Île-du-Prince-Édouard, 86,3 pour cent des aires boisées sont privées. Ce taux atteint 69 pour cent en Nouvelle-Écosse.

Ce taux plus élevé de forêts privées signifie qu'il est plus difficile de réglementer et de protéger la forêt de l'Atlantique. Les forêts de la Nouvelle-Écosse se sont détériorées en raison de récoltes excessives et de la coupe à blanc généralisée au point qu'il y existe, selon une étude récente, une situation de crise. Le ministère des Ressources naturelles de la Nouvelle-Écosse a systématiquement et constamment bloqué les initiatives visant à réduire les coupes à blanc même si beaucoup des données de l'étude proviennent des documents de ce ministère, dont une étude qui affirme que « les récoltes excessives [dans les terres boisées privées de la Nouvelle-Écosse] constituent un problème sérieux auquel il faut s'attaquer immédiatement. ... le volume des récoltes de bois d'oeuvre dépassent les niveaux permettant le maintien de réserves durables. ... La demande croissante pour les produits forestiers entraîne la récolte de peuplements immatures qui devraient faire partie des réserves de bois. » En fait, dans de nombreuses régions de l'Atlantique, la forêt se trouve dans une situation si difficile que de nombreux observateurs la compare à l'écroulement de l'industrie des poissons de fond.

NOUVELLE-ÉCOSSE

Forêt intacte (hectares)	44 914 000
Forêt boréale (hectares)	28 170 000
Forêt boréale en pourcentage de l'ensemble des forêts de la province	31 %
Tenures forestières (hectares)	49 210 000
Superficie totale coupée par année (hectares)	198 269
Superficie totale coupée à blanc par année (hectares)	187 800
Superficie coupée à blanc en pourcentage de toutes les superficies coupées	94,7 %
Superficie coupée depuis 1975 (hectares)	5 285 288
Note de la province eu égard à la protection des espèces en péril	F
Législation assurant une protection obligatoire de l'habitat des espèces en péril	Non (discrétionnaire)
Application effective de la législation sur les espèces	Non
Forêt certifiée FSC (hectares)	100 973
Superficie certifiée FSC en pourcentage de l'ensemble des tenures forestières	0,2 %

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Forêt intacte (hectares)	0
Forêt boréale (hectares)	0
Forêt boréale en pourcentage de l'ensemble des forêts de la province	0
Tenures forestières (hectares)	n.d.
Superficie totale coupée par année (hectares)	4 903
Superficie totale coupée à blanc par année (hectares)	4 888
Superficie coupée à blanc en pourcentage de toutes les superficies coupées	99,1 %
Superficie coupée depuis 1975 (hectares)	72 778
Note de la province eu égard à la protection des espèces en péril	C-
Législation assurant une protection obligatoire de l'habitat des espèces en péril	Oui
Application effective de la législation sur les espèces	Non
Forêt certifiée FSC (hectares)	0
Superficie certifiée FSC en pourcentage de l'ensemble des tenures forestières	0

NOUVEAU-BRUNSWICK

Forêt intacte (hectares)	0
Forêt boréale (hectares)	0
Forêt boréale en pourcentage de l'ensemble des forêts de la province	0
Tenures forestières (hectares)	4 926 000
Superficie totale coupée par année (hectares)	111 077
Superficie totale coupée à blanc par année (hectares)	79 337
Superficie coupée à blanc en pourcentage de toutes les superficies coupées	71,4 %
Superficie coupée depuis 1975 (hectares)	2 533 022
Note de la province eu égard à la protection des espèces en péril	C-
Législation assurant une protection obligatoire de l'habitat des espèces en péril	Oui
Application effective de la législation sur les espèces	Oui
Forêt certifiée FSC (hectares)	0
Superficie certifiée FSC en pourcentage de l'ensemble des tenures forestières	0
Superficie certifiée FSC en pourcentage de l'ensemble des tenures forestières	0,2 %

TERRE-NEUVE ET LABRADOR

Forêt intacte (hectares)	26 275 000
Forêt boréale (hectares)	33 713 000
Forêt boréale en pourcentage de l'ensemble des forêts de la province	100 %
Tenures forestières (hectares)	2 349 000
Superficie totale coupée par année (hectares)	23 668
Superficie totale coupée à blanc par année (hectares)	23 659
Superficie coupée à blanc en pourcentage de toutes les superficies coupées	100 %
Superficie coupée depuis 1975 (hectares)	484 853
Note de la province eu égard à la protection des espèces en péril	n. d.
Législation assurant une protection obligatoire de l'habitat des espèces en péril	Non (discrétionnaire)
Application effective de la législation sur les espèces	Non
Forêt certifiée FSC (hectares)	0
Superficie certifiée FSC en pourcentage de l'ensemble des tenures forestières	0

Le Manitoba possède le plus vaste territoire de permis d'exploitation forestière en Amérique du Nord. Afin de justifier la construction de nouveaux moulins et la croissance des coupes, la province hausse les données sur son inventaire forestier et sa possibilité annuelle de coupe. Les études d'impact des plans et des permis de coupe sont déficientes et il n'y a actuellement aucune surveillance des effets cumulatifs des impacts.

Les forêts de la province sont aussi sérieusement menacées par les projets hydroélectriques qui ont déjà détruit environ 300 000 hectares de forêt boréale. Souvent, les Premières Nations s'opposent fermement aux projets hydroélectriques. Certaines d'entre elles travaillent à créer des aires protégées comme la réserve du parc sauvage de la rivière Poplar-Nanowin dans le territoire traditionnel de la Première Nation Poplar River situé sur la rive est du lac Winnipeg.

Au Manitoba, la coupe en blanc constitue pratiquement l'unique méthode de coupe, une méthode utilisée même dans les parcs provinciaux. Par exemple, la moitié du territoire du parc provincial Whiteshell est ouverte à la coupe à blanc. Dans le parc provincial Nopiming, aussi situé dans l'est de la province, deux tiers du parc sont ouverts à la coupe à blanc et au développement. Soixante et un pour cent du parc provincial Duck Mountain, dans l'ouest du Manitoba, est accessible à la coupe à blanc. Cependant, le développement industriel est interdit dans les autres secteurs de ces parcs.



Sawchuk/Greenpeace

MANITOBA

Forêt intacte (hectares)	29 685 000
Forêt boréale (hectares)	47 893 000
Forêt boréale en pourcentage de l'ensemble des forêts de la province	100 %
Tenures forestières (hectares)	9 534 000
Superficie totale coupée par année (hectares)	15 633
Superficie totale coupée à blanc par année (hectares)	15 633
Superficie coupée à blanc en pourcentage de toutes les superficies coupées	100 %
Superficie coupée depuis 1975 (hectares)	371 646
Note de la province eu égard à la protection des espèces en péril	C
Législation assurant une protection obligatoire de l'habitat des espèces en péril	Oui
Application effective de la législation sur les espèces	Non
Forêt certifiée FSC (hectares)	0
Superficie certifiée FSC en pourcentage de l'ensemble des tenures forestières	0

ONTARIO

L'Ontario possède de vastes étendues de la forêt boréale canadienne, une des dernières forêts intactes du monde qui nécessite désespérément une protection contre le développement industriel. Pourtant, alors que les zones de forêt boréale diminuent en superficie et en biodiversité, le gouvernement de l'Ontario a assoupli plusieurs mesures clés de protection environnementale que doivent respecter les compagnies forestières sur les terres de la Couronne, où la très grande majorité des coupes industrielles ont lieu. Depuis juillet 2003, la province n'exige plus que son ministère des Ressources naturelles protège des zones importantes naturelles sans routes; elle a aussi éliminé le plafond sur la taille des superficies coupées à blanc et n'a pas instauré de politique de protection des forêts anciennes. Ce système réglementaire perméable est une source de préoccupation particulière étant donné l'importance des coupes à blanc dans la province et que l'aménagement des zones nordiques non affectées a commencé. En 1975, la coupe à blanc procurait 71,6 pour cent de la récolte forestière de la province. Ce taux a augmenté progressivement pour atteindre 92,9 pour cent en 2001 alors que le nombre d'hectares coupés à blanc par an a augmenté de 43 pour cent.

Pour terminer sur une note positive, ajoutons que l'Ontario possède le taux le plus élevé de forêts certifiées par le Forest Stewardship Council (FSC) au Canada, en raison d'une entente entre la forestière Tembec et les groupes environnementaux. Cela démontre que l'on peut rehausser les normes forestières partout au Canada.



Petersen/Greenpeace

ONTARIO

Forêt intacte (hectares)	47 099 000
Forêt boréale (hectares)	87 031 000
Forêt boréale en pourcentage de l'ensemble des forêts de la province	86 %
Tenures forestières (hectares)	34 321 000
Superficie totale coupée par année (hectares)	185 724
Superficie totale coupée à blanc par année (hectares)	172 455
Superficie coupée à blanc en pourcentage de toutes les superficies coupées	92,9 %
Superficie coupée depuis 1975 (hectares)	5 705 125
Note de la province eu égard à la protection des espèces en péril	C-
Législation assurant une protection obligatoire de l'habitat des espèces en péril	Oui
Application effective de la législation sur les espèces	Non
Forêt certifiée FSC (hectares)	4 080 611
Superficie certifiée FSC en pourcentage de l'ensemble des tenures forestières	11,89 %

Le Québec possède la plus importante portion de la forêt boréale au Canada. Cependant, son bilan quant à la protection de cette forêt unique laisse beaucoup à désirer. Le Québec coupe à blanc une superficie plus grande que toute autre province et protège mal les espèces en voie de disparition. Il traîne loin derrière les deux autres grandes provinces forestières, la Colombie-Britannique et l'Ontario, eu égard à la certification FSC.

En 2002, la vérificatrice générale du Québec a publié un rapport cinglant sur le ministère des Forêts de la province dans lequel elle a dénoncé plusieurs problèmes : « retard pour planifier des traitements sylvicoles correctifs, méconnaissance du rendement escompté en vue des prochains calculs de possibilité forestière, dégradation des sols, de l'eau et de la régénération de la matière ligneuse et, enfin, non maintien de la biodiversité. » Par ailleurs, ce rapport conclut que le ministère n'a pas l'assurance de percevoir tous les droits de coupe et « sa gestion des irrégularités et des infractions présente des lacunes ». Observant que « le ministère ne s'est pas doté d'une approche systématique » de gestion forestière, la vérificatrice a indiqué « que la forêt publique risque de ne pas être gérée dans une perspective d'aménagement durable. » Une enquête publique sur l'état de la législation forestière québécoise doit débuter en octobre 2003.



Jaroshenko/Greenpeace

QUÉBEC

Forêt intacte (hectares)	62 627 000
Forêt boréale (hectares)	99 635 000
Forêt boréale en pourcentage de l'ensemble des forêts de la province	90 %
Tenures forestières (hectares)	36 310 000
Superficie totale coupée par année (hectares)	293 044
Superficie totale coupée à blanc par année (hectares)	256 694
Superficie coupée à blanc en pourcentage de toutes les superficies coupées	87,6 %
Superficie coupée depuis 1975 (hectares)	7 656 756
Note de la province eu égard à la protection des espèces en péril	D-
Législation assurant une protection obligatoire de l'habitat des espèces en péril	Non (discrétaire)
Application effective de la législation sur les espèces	Non
Forêt certifiée FSC (hectares)	27 064
Superficie certifiée FSC en pourcentage de l'ensemble des tenures forestières	0,07 %

SASKATCHEWAN

En 1999, le gouvernement de la Saskatchewan a annoncé qu'il voulait doubler la taille de l'industrie forestière dans un délai de trois ans. De nouveaux plans forestiers proposent de doubler, et même de tripler dans certaines régions, les niveaux actuels de coupe à blanc. Aujourd'hui, les forêts de la Saskatchewan sont coupées à blanc à un rythme plus rapide que jamais. En fait, la forêt commerciale de la Saskatchewan est actuellement déboisée plus rapidement que sa régénération. Une étude publiée par Ressources naturelles Canada estime que soixante-quatre pour cent des forêts exploitées de la Saskatchewan sont relativement déficientes. Cela n'empêche pas que les projets industriels connaissent une expansion dans la forêt, même dans de nombreux secteurs auparavant reculés de la province.



Elgie/Canadian Boreal Initiative

SASKATCHEWAN

Forêt intacte (hectares)	23 997 000
Forêt boréale (hectares)	38 657 000
Forêt boréale en pourcentage de l'ensemble des forêts de la province	100 %
Tenures forestières (hectares)	9 383 000
Superficie totale coupée par année (hectares)	23 222
Superficie totale coupée à blanc par année (hectares)	23 222
Superficie coupée à blanc en pourcentage de toutes les superficies coupées	100 %
Superficie coupée depuis 1975 (hectares)	542 329
Note de la province eu égard à la protection des espèces en péril	D+
Législation assurant une protection obligatoire de l'habitat des espèces en péril	Non (discrétionnaire)
Application effective de la législation sur les espèces	Oui
Forêt certifiée FSC (hectares)	0
Superficie certifiée FSC en pourcentage de l'ensemble des tenures forestières	0

YUKON ET TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Le Yukon, qui élabore actuellement une politique et un plan d'aménagement forestiers, a signé un protocole d'entente avec le gouvernement fédéral et la nation Kaska. Ce protocole établit un Conseil de gestion des ressources forestières auquel participent des représentants des Premières Nations et du gouvernement. Au cours des trois prochaines années, le Conseil développera un plan de gestion forestière axé sur la protection de l'écosystème d'un territoire traditionnel des Kaska au Yukon couvrant environ 110 000 kilomètres carrés. Ce plan puisera largement dans les savoirs publics et traditionnels. De plus, le Conseil élaborera des recommandations sur des régimes fonciers novateurs, des plafonds de récolte et une stratégie forestière durable. S'il est vrai que l'industrie forestière du Yukon est relativement petite comparée à celle des autres provinces, l'accord des Kaska pourrait servir de modèle pour d'autres régions du pays.

Les Territoires du Nord-Ouest ont eux aussi connu une expérience réussie. En vertu d'une entente paraphée par le gouvernement du Canada et la Première Nation Deh Cho en avril 2003, 70 000 kilomètres carrés de territoires traditionnels seront soustraits au développement durant cinq ans. Cette entente est particulièrement importante puisqu'elle survient alors que l'on finalise les plans du projet d'un gazoduc le long de la vallée du Mackenzie.



J.D. Taylor

YUKON

Forêt intacte (hectares)	35 245 000
Forêt boréale (hectares)	39 886 000
Forêt boréale en pourcentage de l'ensemble des forêts du territoire	100 %
Tenures forestières (hectares)	69 000
Superficie totale coupée par année (hectares)	49
Superficie totale coupée à blanc par année (hectares)	49
Superficie coupée à blanc en pourcentage de toutes les superficies coupées	100 %
Superficie coupée depuis 1975 (hectares)	17 223
Note du territoire eu égard à la protection des espèces en péril	F
Législation assurant une protection obligatoire de l'habitat des espèces en péril	Non
Application effective de la législation sur les espèces	Non
Forêt certifiée FSC (hectares)	0
Superficie certifiée FSC en pourcentage de l'ensemble des tenures forestières	0

YUKON ET TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Forêt intacte (hectares)	58 704 000
Forêt boréale (hectares)	74 076 000
Forêt boréale en pourcentage de l'ensemble des forêts du territoire	100 %
Tenures forestières (hectares)	n. d.
Superficie totale coupée par année (hectares)	50
Superficie totale coupée à blanc par année (hectares)	50
Superficie coupée à blanc en pourcentage de toutes les superficies coupées	100 %
Superficie coupée depuis 1975 (hectares)	15 133
Note du territoire eu égard à la protection des espèces en péril	F
Législation assurant une protection obligatoire de l'habitat des espèces en péril	Non (discrétaire)
Application effective de la législation sur les espèces	Non
Forêt certifiée FSC (hectares)	0
Superficie certifiée FSC en pourcentage de l'ensemble des tenures forestières	0

IL NE RESTE PLUS BEAUCOUP DE TEMPS POUR SAUVER LES FORÊTS DU CANADA

La forêt canadienne est en crise. Des forêts anciennes et menacées auparavant laissées intactes sont maintenant ouvertes à la coupe à blanc. Chaque année, de plus en plus d'espèces sauvages vivant dans la forêt sont ajoutées à la liste des espèces en danger de disparition. Le nombre de conflits sur l'utilisation des forêts au Canada augmente constamment. Il est devenu urgent de changer notre vision des forêts.

Pour conserver l'intégrité écologique des forêts du Canada pour les espèces sauvages et les générations à venir, il faut que les compagnies forestières changent leur mode d'exploitation de la forêt. Il faut adopter une approche préventive qui garantit la primauté de la conservation et de la valeur écologique et sociale de la forêt dans les choix de développement. Il faut que les politiques forestières soient basées sur la science de la conservation. De plus, il faut encourager la réalisation d'études qui intègrent les connaissances traditionnelles des Premières Nations et en inclure les conclusions dans la planification forestière avant de fixer les choix de développement.

Une première étape vitale de cette approche consiste à faire la cartographie des forêts anciennes menacées du Canada et à assurer leur protection. Pour ce faire, il faut que les gouvernements et l'industrie adoptent immédiatement un moratoire temporaire sur le développement des zones les plus menacées des forêts du Canada de manière à assurer une planification participative de l'aménagement de la forêt axée sur la conservation.

Avec une telle approche comme point de départ, nous pourrions assurer que la protection des écosystèmes forestiers prime et que les intérêts des Premières Nations, des communautés, des espèces sauvages, de l'habitat et du climat mondial contrebalancent la recherche de profits de l'industrie forestière. Dans les zones d'exploitation forestière, il faut que les activités des compagnies forestières soient certifiées écologiquement et socialement durables. À l'heure actuelle, Greenpeace, le Natural Resources Defense Council et ForestEthics ne reconnaissent qu'un seul système de certification forestière : le Forest Stewardship Council (FSC). Le FSC est notamment formé d'organismes environnementaux et sociaux, d'industries forestières, d'organisations autochtones, de groupes forestiers communautaires et d'agences de certification de toutes les régions du monde. (www.fscscanada.org).

Les consommatrices et consommateurs peuvent aussi faire leur part pour protéger les forêts au Canada.

- Réduisez votre consommation personnelle et professionnelle de produits de bois et de papier.
- Achetez des produits de papier ayant un contenu recyclé post-consommation élevé : papier hygiénique, papeterie de bureau, papier d'écriture, papier-mouchoir, essuie-tout et papier d'emballage. Les produits 100 % recyclés post-consommation représentent le meilleur choix. Ces produits sont disponibles dans les supermarchés et les magasins de papeterie de bureau.



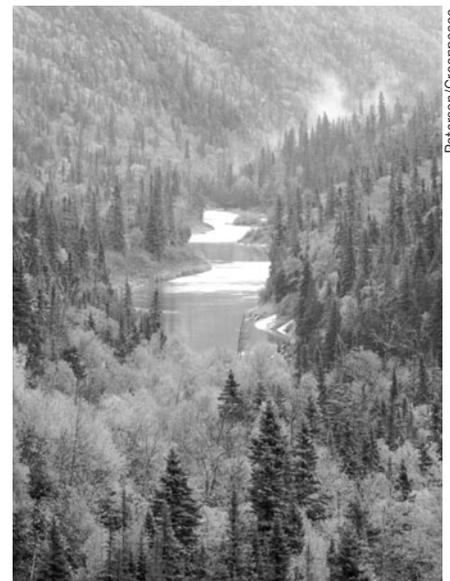
• Achetez des produits de bois certifiés Forest Stewardship Council. Le logo FSC est la seule garantie que les produits de bois proviennent de forêts gérées de manière durable. Il N'EST PAS garanti que les produits forestiers certifiés CSA (Association canadienne de normalisation) ou SFI (Sustainable Forestry Initiative) proviennent de forêts gérées de manière durable. Ce sont des systèmes de certification conçus et financés par l'industrie forestière. La coopérative Ecolumber de Colombie-Britannique vend du bois certifié et récupéré (www.ecolumber.ca). Consultez aussi le site à www.certifiedwood.org (en anglais seulement) pour une liste des compagnies forestières qui vendent des produits certifiés FSC.

- Si votre détaillant ou grossiste ne vend pas des produits de bois ou de papier certifié FSC, demandez-lui de le faire. Parlez au gérant du magasin et demandez-lui d'avoir les produits certifiés FSC. Dites-lui que jusqu'à ce qu'il le fasse, vous n'achèterez plus à son magasin.
- Demandez aux gouvernements fédéral et provinciaux d'adopter des mesures immédiates pour protéger les écosystèmes forestiers menacés. Dites-leur que vous êtes préoccupés par les menaces qui pèsent sur les forêts intactes anciennes comme la forêt boréale et que vous voulez qu'ils sauvent ces forêts. Téléphonnez ou écrivez au Premier ministre du Canada pour lui dire que vous voulez que des mesures immédiates soient prises pour protéger les forêts anciennes comme la forêt boréale canadienne. Si vous êtes Canadienne ou Canadien, envoyez une copie de votre lettre à votre député (même adresse) et à votre députation provinciale.

Le très honorable Jean Chrétien
Premier Ministre
Chambre des Communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Vous trouverez l'adresse et le téléphone de votre député provincial dans les pages bleues de votre bottin téléphonique.

IL FAUT QUE LES GOUVERNEMENTS ET L'INDUSTRIE ADOPTENT IMMÉDIATEMENT UN MORATOIRE TEMPORAIRE SUR LE DÉVELOPPEMENT DES ZONES LES PLUS MENACÉES DES FORÊTS DU CANADA



Petersen/Greenpeace

SOURCES DES DONNÉES

Les données des tableaux proviennent des sources suivantes :

« **Forêt intacte** » – Ces données ont été fournies par *Global Forest Watch Canada* (Observatoire mondial des forêts), 2003. Dans la littérature scientifique, le terme intact signifie que toutes les composantes critiques de l'écosystème sont présentes et structurées de sorte que les processus fonctionnent normalement et que les peuplements et les fonctions des composantes se maintiendront dans le temps.

« **Tenures forestières** »

Global Forest Watch, Les forêts canadiennes à la croisée des chemins, 2000, p. 46, disponible à www.globalforestwatch.org/french/canada/GFW_Can_French_final.pdf. Les tenures de forêt sont des ententes légales par lesquelles la Couronne (tout gouvernement fédéral, provincial ou territorial) transfère les droits de coupe ou la gestion des terres forestières à des intérêts privés, principalement des compagnies forestières, tout en conservant le titre sur la terre.

« **Forêt boréale** »

« **Forêt boréale en pourcentage de l'ensemble des forêts de la province** »

« **Superficie totale coupée par année** »

« **Superficie totale coupée à blanc par année** »

« **Superficie coupée depuis 1975** »

Chacune de ces mesures est dérivée du Programme national de données sur les forêts (PNDF) (www.nfdp.ccfm.org), un programme fondé par le Conseil canadien des ministres des forêts qui est développé et maintenu par Ressources naturelles Canada. En ce qui concerne les superficies totales coupées et coupées à blanc, les données sont limitées aux terres provinciales de la Couronne seulement, sauf pour les provinces de l'Atlantique, où tant les terres privées que publiques (à l'exclusion des terres fédérales) ont été incluses. « **Coupée à blanc** » inclut, conformé-

ment à la définition du PNDP, « **1-étape et 2-étape** », « **progressive** » et « **semencier** ». « **Superficie coupée depuis 1975** » comprend toutes les terres (privées, provinciales et fédérales) coupées selon toutes les méthodes de coupe, 1975-2001.

« **Note de la province eu égard à la protection des espèces en péril** »

« **Législation assurant une protection obligatoire de l'habitat des espèces en péril** »

« **Application effective de la législation sur les espèces** »

Toutes ces données sont tirées du 2001 Report Card on the Implementation of the National Accord for the Protection of Species At Risk, publié conjointement par Canadian Endangered Species Campaign, Canadian Nature Federation, Sierra Legal Defence Fund et Sierra Club of Canada. Ce « bulletin » évalue la législation de chaque province selon les critères établis dans l'Accord national pour la protection des espèces en péril de 1996 que chaque gouvernement provincial ainsi que le gouvernement fédéral ont accepté de mettre en oeuvre. La loi de Terre-Neuve fut édictée après la publication du bulletin. C'est pourquoi cette province n'a reçu aucune note. Les deux autres mesures sont basées sur une analyse de la nouvelle loi.

« **Forêt certifiée FSC (hectares)** »

Ces données ont été compilées à partir d'une liste de sites fournis par FSC Canada en date du 31 juillet 2003.

REMERCIEMENTS

Richard Brooks de Greenpeace et Susan Casey-Lefkowitz du Natural Resources Defense Council ont coordonné la rédaction de ce rapport. Nous aimerions remercier sincèrement les personnes suivantes pour leurs commentaires et leur soutien : Karen Baltgailis, Elizabeth Barratt-Brown, Allyson Brady, Lafcadio Cortesi, Jim Ford, Aaron Freeman, Tim Gray, William Hynes, Tony Iacobelli, Peter Lee, Gillian McEachern, Olivier Pelletier, Stephen Price, Raymond Robitaille, Tamara Stark et Gail Whelan Enns. Greenpeace Canada, Natural Resources Defense Council et ForestEthics sont seuls responsables pour toute erreur que pourrait contenir le présent document.

GREENPEACE

www.greenpeace.ca
2444, rue Notre Dame Ouest
Montréal (Québec)
H3J 1N5
1-800-620-7183



www.nrdc.org
1200, avenue New York N.W., Suite 400
Washington, (D.C.) 20005
1-202-289-2366



www.forestethics.org
1, rue Haight, Suite B
San Francisco, (CA) 94102
1-415-863-4570



Ce document a été imprimé sur du papier
100 % recyclé post-consommation.

conception: typotherapy.com